

En quoi consiste le programme Transition vers l'après-secondaire (Graduation Transition)?

Tous les élèves de 10^e, 11^e et 12^e années doivent suivre le programme de 4 crédits intitulé Transition vers l'après-secondaire. Dans ce programme, les élèves travaillent individuellement sous la supervision du personnel enseignant de l'école avec l'objectif de démontrer qu'ils satisfont aux exigences des composantes suivantes :

- Santé personnelle : maintenir un plan personnel de santé et faire 150 minutes d'activité physique modérée à vigoureuse par semaine;
- Rapports communautaires : réaliser au moins 30 heures de travail rémunéré ou de service communautaire, et décrire ce qu'on y a appris;
- Vie et carrière : rédiger un programme de transition et en présenter les réalisations importantes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la brochure intitulée **Transition vers l'après-secondaire**.

Les exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires sont-elles les mêmes que celles requises pour l'admission à des études collégiales ou universitaires?

Non. Les élèves doivent satisfaire à toutes exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires pour recevoir leur diplôme (Dogwood Certificate). Quant à eux, les établissements postsecondaires définissent leurs propres exigences d'admission. Chaque faculté au sein d'un établissement peut également exiger certains prérequis. Les élèves participent avec leur enseignant-conseiller à l'élaboration d'un programme qui satisfait à leurs besoins individuels.



“Graduation Requirements in BC”

[French]

Cette brochure fait partie d'une série commanditée par le programme *Travailleurs(euses) d'Etablissement dans les Ecoles* de la Commission Scolaire de Vancouver et produites par un collectif de professeurs d'anglais langue seconde (ALS) et par l'équipe des *Travailleurs(euses) de Liaison Multiculturelle* de la Commission Scolaire de Vancouver.



Ce programme a été rendu possible grâce à une contribution financière du Gouvernement du Canada et de la province de Colombie-Britannique.

Exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires en Colombie-Britannique



Renseignements importants concernant l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires

Quelles sont les exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires?

Les exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires (Dogwood Certificate) consistent en la réussite par les élèves de cours spécifiques de niveau secondaire. Plus précisément, il s'agit :

- de cours obligatoires ou nécessaires, qui sont établis par le ministère de l'Éducation;
- de cours au choix des élèves;
- d'un programme de transition vers l'après-secondaire.

À chaque cours est associé un nombre défini de crédits. L'élève doit cumuler 80 crédits pour obtenir son diplôme. Ces 80 crédits se composent de :

- 48 crédits de cours obligatoires;
- 28 crédits de cours au choix;
- 4 crédits pour le programme de transition vers l'après-secondaire.

Quels sont les cours obligatoires pour chaque année d'études?

Le tableau suivant indique les cours que le ministère de l'Éducation exige pour chaque année d'études.

COURS	10 ^e ANNÉE	11 ^e ANNÉE	12 ^e ANNÉE
ANGLAIS OU COMMUNICATIONS	nécessaire	nécessaire	nécessaire
SCIENCES HUMAINES	nécessaire	nécessaire	
SCIENCES	nécessaire	nécessaire	
MATHÉMATIQUES	nécessaire	nécessaire	
ÉDUCATION PHYSIQUE	nécessaire		
PLANIFICATION 10 ^e ANNÉE / PROGRAMME DE TRANSITION VERS L'APRÈS-SECONDAIRE	nécessaire	nécessaire	nécessaire
AUTRES	Fine Arts 10 ^e année (Beaux-arts) ou Applied Arts 10 ^e année (Arts appliqués)	Fine Arts 11 ^e année (Beaux-arts) ou Applied Arts 11 ^e année (Arts appliqués)	Fine Arts 12 ^e année (Beaux-arts) ou Applied Arts 12 ^e année (Arts appliqués) – 12 crédits d'autres cours de 12 ^e année (la plupart donnant 4 crédits chacun)

Quels sont les cours au choix?

Il s'agit de cours choisis par les élèves en fonction de leur intérêt. Le nombre et le type de cours au choix qui sont offerts varient d'une école à l'autre. Ces cours peuvent être élaborés par chacun des conseils scolaires, mais ils sont tous approuvés par le ministère de l'Éducation.

